

Règlement de l'AQUATHLON DE BELFORT 2019

L'Aquathlon de Belfort est une épreuve organisée par le TRI-LION BELFORT, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon de Belfort implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site :

www.trilion-belfort.fr/

Epreuves	6/9 ans	10/11 ans	12/15 ans	"XS" (+ de 15 ans)	Animathlon (relais famille)	Swimrun "XS"
	Né(e) de 2010 à 2013	Né(e) de 2008 à 2009	Né(e) de 2004 à 2007	Né(e) avant le 31 déc. 2003	Né(e) avant le 31 déc. 2013	Né(e) avant le 31 déc. 2003
	Mini Poussin + Poussin	Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à Vétéran	Mini Poussin à Vétéran	Cadet à Vétéran
Natation	30 m	120 m	160 m	240 m	80 m	5 x 200m
Course à pied	300 m	600 m	900 m	1200 m	600 m	5 x 800m
Nombre de manches	2	2	2	2	1	1

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées à 56 concurrents pour chacune des courses citées dans le tableau ci-dessous (Swimrun limité à 20 équipes) :

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site sécurisé :

<http://www.njuko.net/aquathlon-belfort-2019>

La date limite des inscriptions est fixée à 19h00 le vendredi 13 septembre 2019.

Le montant de l'inscription en ligne est de :

Epreuves	6/9 ans	10/11 ans	12/15 ans	"XS" (+ de 15 ans)	Animathlon	Swimrun "XS"
	Né(e) de 2010 à 2013	Né(e) de 2008 à 2009	Né(e) de 2004 à 2007	Né(e) avant le 31 déc. 2003	Né(e) avant le 31 déc. 2013	Né(e) avant le 31 déc. 2003
	Mini Poussin + Poussin	Pupille	Benjamin + Minime	Cadet à Vétéran	Mini Poussin à Vétéran	Cadet à Vétéran
Tarifs licencié FFTRI compétition	5€	5€	8€	10€	3€	20€ (Par équipe)
Tarifs non licencié et licencié FFTRI loisir	7€	7€	10€	12€	3€	22€ (Par équipe)

Les inscriptions sur place sont majorées de 2€ (sauf Animathlon).

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

Art.6 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera uniquement sur place le dimanche 15 septembre.

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation (excepté pour l'animathlon) :

- Pour les **non licenciés FFTRI** et les **licenciés FFTRI loisir** :
 - certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en **compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription** à la compétition par le sportif.
 - le PASS compétition signé
- Pour les **licenciés FFTRI** : licence en cours de validité
- Pour les mineurs : une autorisation parentale en plus des conditions décrites ci-dessus sauf pour les **licenciés FFTRI**.
- Une pièce d'identité

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.7 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement chaussures de course à pied, dans la chambre d'appel dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès à la chambre d'appel.

Chaque concurrent devra restituer le bonnet de bain mis à disposition par l'organisation.

Art.8 : Parcours – Sécurité

L'aquathlon se déroule dans l'enceinte fermée de la piscine du Parc de Belfort (140 parc des loisirs 90850 ESSERT) :

Natation : dans la piscine olympique extérieure avec une ou plusieurs boucles suivant la distance (sortie à l'australienne).

Course à pied : dans l'enceinte de la piscine olympique extérieure sur la partie gazonnée avec plusieurs boucles suivant la distance à effectuer : visibilité pour les spectateurs. Interdiction de courir pied nu.

Chaque concurrent devra porter le bonnet de bain et le dossard fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Pour l'animathlon, le passage du témoin se fera par une tape de la main à la main entre chaque équipier.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair-play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités:

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.11 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

- Les 3 premiers MINI POUSSINS garçon et fille
- Les 3 premiers POUSSINS garçon et fille
- Les 3 premiers PUPILLES garçons et fille
- Les 3 premiers BENJAMINS garçons et fille
- Les 3 premiers MINIMES garçon et fille
- Les 3 premiers CADETS garçon et fille
- Les 3 premiers de la course Adultes (hommes et femmes)
- Le 1er JUNIOR homme et femme uniquement
- Le 1er SENIOR homme et femme uniquement
- Le 1er VETERAN homme et femme uniquement
- La première équipe femmes
- La première équipe hommes
- La première équipe mixtes
- Pas de cumul possible.

Un lot souvenir sera remis à chaque concurrent.

Une médaille souvenir à tous les participants Mini poussins à Benjamins (sauf Animathlon)

Art.12 : Droit à l'image

Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.